

Fiscalité des revenus fonciers

Comprendre comment sont imposés les revenus locatifs pour dialoguer utilement avec vos clients investisseurs.

Durée : 7 heures

Modalité : 100 % en ligne, accessible 24h/24

Délai d'accès : Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Public : Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les

Tarifs : 139 € TTC (tarif direct) - 140 € TTC (tarif prise en charge)
collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Objectifs pédagogiques

- Définir les revenus fonciers et délimiter leur champ d'imposition
- Choisir entre le régime micro-foncier et le régime réel d'imposition
- Déterminer le revenu foncier brut, les charges déductibles et le revenu foncier net
- Calculer les cotisations sociales et la contribution sur les revenus locatifs
- Imputer un déficit foncier dans les conditions et limites prévues par la loi
- Distinguer les régimes de la location meublée professionnelle et non professionnelle
- Appliquer le régime fiscal, social et de plus-values du loueur en meublé professionnel
- Identifier les conditions du dispositif Censi-Bouvard et la récupération de TVA
- Appliquer les conditions d'éligibilité, les plafonds et la réduction d'impôt des dispositifs Pinel et Denormandie
- Transposer ces règles au dispositif Pinel Outre-mer

Public visé

Titulaires de la carte professionnelle T, G ou S, leurs représentants légaux et statutaires, ainsi que les collaborateurs et agents commerciaux titulaires d'une attestation d'habilitation.

Prérequis

Aucun.

Durée

7 heures

Modalité pédagogique

Formation à distance (e-learning), accessible 24 h/24 sur ordinateur, tablette et smartphone.

Méthodes pédagogiques

Cours théoriques rédigés, illustrations pratiques, quiz d'évaluation.

Modalités d'évaluation

Évaluation des acquis par QCM en fin de parcours. Seuil de réussite fixé à 70 %. Le QCM n'est pas éliminatoire et peut être repassé sans limitation. Une évaluation de satisfaction est proposée à l'issue de la formation.

Délais d'accès

Accès immédiat à la plateforme dès validation de l'inscription.

Attestation

Attestation de formation délivrée à l'issue du parcours, mentionnant l'intitulé, le nombre d'heures et les matières suivies, conforme à l'obligation de formation continue des professionnels de l'immobilier.

Conformité réglementaire

Formation conforme à la loi n° 70-9 du 2 janvier 1970 dite loi Hoguet et à son décret d'application n° 72-678 du 20 juillet 1972, à la loi n° 2014-366 du 24 mars 2014 dite loi ALUR, au décret n° 2016-173 du 18 février 2016 relatif à la formation continue des professionnels de l'immobilier (14 heures par an ou 42 heures sur trois années consécutives) et à l'arrêté du 18 février 2016 fixant la liste des matières entrant dans le champ de l'obligation.

Accessibilité et référent handicap

Formation accessible aux personnes en situation de handicap. Les modalités de suivi peuvent être adaptées après étude de la demande. Référent handicap : Khaled Tahraoui, contact@parcours-immo.fr, 07 62 37 91 92.

Programme de formation

- Partie I : Qu'est-ce que les revenus fonciers ?
- Partie II : Le régime micro-foncier
- Partie III : Le régime réel d'imposition
- Partie IV : L'imputation des déficits fonciers
- Partie V : LMP, LMNP et le régime de la location ou sous-location meublée
- Partie VI : Les loueurs en meublé professionnels
- Partie VII : Les loueurs en meublé non professionnels
- Partie VIII : Les différences entre LMP et LMNP
- Partie IX : Le dispositif Censi-Bouvard
- Partie X : Les dispositifs Pinel, Denormandie et Pinel Outre-mer
- Conclusion